

7^{ème}

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Salle polyvalente 8 rue du Stade – salle 3 et 4
(réunion publique avec 5 personnes maximum)

Séance du samedi 10 avril 2021 à 8 h 30

Nombre de conseillers élus : 23
Conseillers présents : 20

Conseillers en fonction : 23
Absents - sans excuse : 0
avec excuse : 0
: 3

Nombre de conseillers ayant donné procuration

Réunis sous la présidence de **Mr Daniel MULLER, Maire**

Présents : **Mr SCHORUNG, Mme RINCKE, Mr KESSLER, Mme KIRCHER, Mr SCHMITT Serge, Mme FIRTION, Adjoints.**
Mmes GADLER, GROSS Sylvie, GROSSE Anne-Marie, HOELLINGER, PEREZ, PERRIN, SCHMITT Fabienne
Mrs MEYER, MOURER, SCHMITT Serge Bruno, SIATTE, WURTZ, ZAHM.

Nom des membres ayant donné procuration :
Mr BOTT à Mr MULLER
Mme HEYMES à Mr MOURER
Mme HOUVER à Mme FIRTION

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021
Secrétaire : Mme HAFFNER

Ordre du Jour

- 1 COMPTABILITE : DELIBERATION D’AFFECTATION DU RESULTAT 2020
- 2 IMPOTS : VOTE DES 2 TAXES
- 3 BUDGET PRIMITIF 2021
- 4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 5 CADEAU DE NAISSANCE
- 6 GRATIFICATION STAGIAIRE
- 7 CONSTRUCTION DE MAISONS SENIORS - REHABILITATION D’UN BATIMENT EXISTANT EN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL –
 - AVANT PROJET DEFINITIF
 - DEMANDES DE SUBVENTON
- 8 AMENAGEMENT DES ABORDS DU PERISCOLAIRE : AVANT PROJET DEFINITIF – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX
- 9 PLU : MODIFICATION
- 10 MOTION DE SOUTIEN A L’EGARD DE M. LE MAIRE DE MARIEULLES
- 11 DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER - information
- 12 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Approbation de la séance du 06 mars 2021

Approuvé à l’unanimité

DCM 1

COMPTABILITE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	Résultat CA 2019	Virement de la SF à la SI	Résultat Exercice 2020	Total résultat	Restes à réaliser 2020 (RAR)	Soldes RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 920 191.89		- 83 959.78	- 1 004 151.67	693 955.43 151 934.70	- 542 020.73	- 1 546 172.40
Fonctionnement	1 526 734.62	1 526 734.62	1 196 894.28	1 196 894.28			1 196 894.28

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 à la couverture des dépenses d'investissement au compte 1068 soit 1 196 894.28 €.

DCM 2

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2021

Sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux suivants :

<i>TAUX pour l'année 2021</i>			
Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	8 768 000	26.12	2 290 202
Taxe foncière non bâti	60 100	44.37	26 666
TOTAL			2 316 868

Nota : taux communal TFB : 11.86
taux départemental TFB : 14.26 = 26.12

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 (extrait de l'état 1259) édité par le Ministère de l'action et des comptes publics

Produit attendu des taxes votées	TH	Allocations compensatrices	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale
2 316 868	9 201	1 544 000	2 000	- 1 600 374	2 269 695

DCM 3

COMPTABILITE M 14

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint vote le budget primitif M 14 – Année 2021– qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement	5 689 721.22
Recettes d'investissement	5 689 721.22
Dépenses de fonctionnement	2 911 063.00
Recettes de fonctionnement	2 911 063.00

DCM 4

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, (Mr MULLER, Maire ne participe pas au vote, étant président du club de pétanque)

Vu l'avis favorable de la commission des finances, vote les subventions suivantes :

1 - SUBVENTIONS versées ANNUELLEMENT

FC Hambach	3 600
FCH Section vétérans	235
US ROTH	950
Club de basket	2 650
Club de pétanque- la Boule Hambachoise	1 870
Tennis club de Hambach-Roth	1 870
Club de gym de Hambach	235
Club de gym de Roth	235
Le Corps et l'Esprit (CHI GONG)	235
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 800
C Ten'Dance	1 870
A Tout Danse	235
Chorale « Vocal 'Avenue »	235
Chorale « Le Chœur Allegria »	235
Club de scrabble	235
CLAR (Club de loisirs & de l'amitié)	235
Arboriculteurs de Hambach	235
Arboriculteurs de Roth	235
Aviculteurs	235
Amicale Voitures anciennes	235

MAIRIE DE HAMBACH

Société de secours minière	235
UNIAT	235
Anciens combattants	235
Chorale de Hambach	235
Chorale de Roth	235
Club informatique	235
Association Généalogique	235
Bibliothèque municipale	1 300
NPPR	235
ADEDS – Enseignement, développement secourisme	235
Association OFETE	235
Association « Jardin partagé »	235
Amicale des secrétaires de mairie	100
Musique de Sarreguemines 550 €par prestation 14 juillet et 11 novembre	1 100
ECOLE COMMUNALES	
CREDIT PAR CLASSE DE 235€ Soit (situation au 1 ^{er} janvier 2021)	
pour l'Ecole primaire de Roth (3 classes) dont 1 de maternelle	705
pour l'Ecole maternelle de Hambach (3 classes)	705
pour l'Ecole primaire de Hambach (6 classes)	1 410
DOTATION par ELEVES	47
Aux établissements extérieurs	
USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} degré)	100

2 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'Association NPPR et l'Association Généalogique sollicitent une subvention pour achat de matériel d'investissement.

Après présentation des demandes par Mme FIRTION, Adjointe,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'octroyer

- la somme de 80 €représentant 40 % de leur investissement pour l'achat d'un réfrigérateur à NPPR ;
- la somme de 253 €à l'Association Généalogique pour l'achat d'étagères et d'un onduleur.

DCM 5

CADEAU DE NAISSANCE

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

Il est de coutume depuis de nombreuses années de verser un cadeau de naissance pour tout enfant habitant dans notre commune et de verser une participation pour les enfants inscrits en centre aéré ou participant à une classe verte, de mer, de découverte ou autre séjour scolaire.

Aussi, Mr le Maire propose de les maintenir et de verser

- Un montant de 50 € à titre de cadeau de naissance.
- Pour les enfants participant à un centre aéré et un séjour scolaire, selon les modalités ci-dessous :

Enfant participant à un centre aéré (uniquement pour les enfants inscrits au centre de Hambach ou au cas où le centre de Hambach est complet) ou participant à une colonie de vacances jusqu'à 11 ans révolus.	25 € semaine 5 € jour
Subvention unique et forfaitaire pour les enfants scolarisés en dehors de la commune, participant à une classe verte, de mer, de découverte ou autre séjour scolaire. (versée sur demande et justificatif)	2 jours : 20 3 jours : 30 4 jours : 40 5 jours et plus : 50
Enfant et jeune adulte handicapé	200
Enfant participant à un séjour scolaire organisé par une école communale	195

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve.

DCM 6

GRATIFICATION STAGIAIRE

Il est d'usage de verser une gratification aux personnes effectuant un stage au service administratif ou technique.

Mr le Maire propose de verser :

- A Melle UNLU Elif une somme de 50 €
- A Melle MOUGIN Alyssa une somme de 200 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve.

DCM 7

CONSTRUCTION DE MAISONS SENIORS - REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT EN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL : AVANT PROJET DEFINITIF DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune souhaite répondre à la demande en habitations adaptées aux personnes âgées et en établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite. A cet effet, elle envisage notamment la construction de 12 logements séniors sur une parcelle de 3052m2 qui est située le long de la rue du stade et à proximité de l'EPHAD « Les Saules ».

Sur ce terrain, deux garages vétustes seront démolis pour laisser place :

- à deux bâtiments comprenant chacun 4 maisons en bande d'environ 77m2 (T3) avec garage individuel ;
- à un immeuble collectif comprenant 4 logements (deux T2 d'environ 60m2, un T3 d'environ 90m2 et un T4 d'environ 100m2).

Un bâtiment, situé sur la parcelle, sera quant à lui réaménagé en local à usage professionnel et mis aux normes d'accessibilité.

Mr SCHMITT, Adjoint présente le projet tel qu'il a été approuvé par la commission des bâtiments.

Le cabinet W.M.G Architecte, recruté en tant que maître d'œuvre (MOE) pour travailler avec la commune à la définition précise de ce projet, a ainsi proposé une estimation en phase APS du montant des travaux.

Cette dernière permet d'envisager le plan de financement prévisionnel suivant (en €HT) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT en €	Financeur	Taux	Montant EN €
MOE	175 000,00			
Frais annexes : étude de sol	12 050,00	CD57 Moselle Ambition	35 %	724 090,00
Travaux : construction de 12 logements pour séniors	1 750 000,00			
Travaux : aménagement d'un local à usage professionnel dans un bâtiment existant	131 800,00	Climaxion (local à usage professionnel dans le bâtiment existant)	0,6 %	13 000,00
		Reste à charge de la collectivité :	64,4 % (min. 20%)	1 331 760,00
TOTAL	2 068 850,00	TOTAL	100%	2 068 850,00

A noter : les principaux cofinanceurs prendront en compte le montant des loyers perçus sur plusieurs années.

Le Conseil, après avoir délibéré, **par 21 voix pour et 2 abstentions,**

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions et dispositifs existants (CD57 Ambition Moselle, Climaxion, Certificats d'économies d'énergie...) dont certains montants et taux sont d'ores et déjà précisés au plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

DCM 8

AMENAGEMENT DES ABORDS DU PERISCOLAIRE

AVANT PROJET DEFINITIF

LANCEMENT DU MARCHÉ DES TRAVAUX

Afin de lancer le marché dans les meilleurs délais, le maître d'œuvre ADL Ingénierie a soumis l'avant-projet et l'estimatif des travaux à la commission Voirie Urbanisme et Plan d'occupation des sols qui l'a approuvé.

Après présentation aux membres du conseil municipal, il a été décidé, **à l'unanimité**

- d'approuver l'avant-projet ;
- d'accepter l'estimatif des travaux d'un montant de 325 437 €HT ;
- de charger le Maire de lancer le marché des travaux.

DCM 9

PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est proposé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission de voirie, d'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme, d'engager une procédure de modification de droit commun qui implique l'organisation d'une enquête publique, du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette modification portera :

D'une part, sur certains articles du règlement écrit :

La pratique de la rédaction des règles du P.L.U. a mis à jour, suite à l'instruction d'autorisation d'urbanisme, des interprétations différentes, des erreurs matérielles, un besoin de précisions ou des règles restrictives ou contraignantes.

MAIRIE DE HAMBACH

D'autre part, sur 2 zonages du règlement graphique :

L'une concerne la modification de la zone 1AU en zone Ub impasse du Clos St Vit à Roth, puisque ce secteur est viabilisé et construit.

L'autre concerne la modification de la zone Uc (ban de Sarreguemines) en zone Ub (ban de Hambach annexe Roth) suite à l'arrêté préfectoral de rectification de la limite territoriale entre les communes de Hambach (annexe Roth) et Sarreguemines. Cette rectification correspond au détachement d'une portion de territoire correspondant à la section 17 (classé en zone Uc) de la commune de Sarreguemines en vue de la rattacher aux parcelles bâties à l'annexe Roth - entre les n° 32 et 56 rue principale - (classées en zone Ub) - de manière à regrouper les unités foncières des propriétaires.

Après explications de l'adjoint Gérard KESSLER et discussions, le conseil municipal, **par 21 voix pour et 2 abstentions,**

Charge le Maire d'engager la procédure de modification.

DCM 10

MOTION DE SOUTIEN À L'ÉGARD DE M. LE MAIRE DE MARIEULLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de la commune de Marieulles.

Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'étendre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par un administré.

A travers cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son indéfectible soutien au Maire, Pierre MUEL.

Les délibérations ont été transmises par délibération à la Sous Préfecture le 12 avril 2021

11 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

VENTE DE MAISON, IMMEUBLES ET APPARTEMENTS		
31 b rue de Puttelage Maison	Mme Vve PORCU Liliane, Mme PORCU Violette, Mr PORCU Pierre, Mr PORCU Denis, Melles PORCU Alicia, Anaïs, Olivia	Mr THOMAS Mickaël Mme HEUB Vanina
34 rue de la Fontaine Maison	Mme RIGAUX Valérie	Mr POPP Nicolas Mme KIEFFER Eve
101 rue Nationale Local à usage professionnel	SCI ORIENT BAY	Mr FILLOU Eric
8 rue de la Paix	Mr et Mme KOPP Raymond	Mr KOEPPPEL Hervé

MAIRIE DE HAMBACH

Maison		
VENTE TERRAINS		
Zone Europôle 2 section 47 n°117,138,139,140,141,150,151,159	Mr JUNCKER Gilles	SEBL

12 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

A - RECTIFICATION DU BAN COMMUNAL AVEC SARREGUEMINES

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2021 la rectification de limite de ban avec la ville de Sarreguemines est acté.
Et avec la modification du PLU les terrains faisant maintenant partie du ban communal pourront être classés en zone Ub.

B – TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Mr SCHMITT Serge, Adjoint, informe que des travaux d'isolation des combles pour le prix de 1 euro vont être réalisés à l'école primaire de Hambach, l'école primaire de Roth, au presbytère et à l'église de Hambach.

B – Association de lutte anticorruption « Anticor »

Mr le Maire fait savoir que Mr CASTEX a renouvelé l'agrément de l'association ANTICOR.

Fin de la séance : 10 h 40.